

N°2026-53

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean MOULLIERE, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Jean MOULLIERE, Cyprien DUBUS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Thomas FRAQUET, Hélène FOURDRIGNIER-HENNO, Justine CARNEAU, Anne GAILLET, Alain TYTGAT, Sylvie CHANU, Patrice PUCHOIS, Manuella DELESALLE, Fabien DELPORTE, Marie-Françoise TAHON, Pierre DEHOVE, Frédéric WARTELLE, Sandrine BROCARD, Hélène FEGUEUR-VERCAEMST, Pascal HAVET, Coralie MINET, Anne BEE-DELANNOY, Gaëlle BENARD, Fabrice BALENT, Daniela MORONVAL, Amandine GOUDARD, Luc BUDIN, Laure DUCOULOMBIER.

Absents ayant donné procuration : 2

Daniel MENUET donne procuration à Thomas FRAQUET

Christophe OUTTERYCK donne procuration à Laure DUCOULOMBIER

Absent excusé : 1

Dominique SKRZYPCZAK

Secrétaire : Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE

OBJET : Décision modificative n°3

Vu le budget primitif 2026 adopté le 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'ajuster les crédits comme suit :

Article 1 : Modification budgétaire

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Chapitre-article-fonction	Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits		Baisse des crédits	Hausse des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 012			Chapitre 74		
012-64118-0200		15 000,00 €	74-744-01		14 029,20 €
			74-74111-01		24 842,00 €
Chapitre 65			74-741127-01		8 811,00 €
65748-01		5 400,00 €	74-741121-01		77 073,00 €
65313-0200		5 100,00 €			
Total dépenses réelles de fonctionnement		25 500,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement	- €	124 755,20 €
Chapitre 042					
6811-01		1 600,00 €			
Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)					
023-01	565 213,57 €				
Total dépenses de fonctionnement d'ordre	565 213,57 €	1 600,00 €	Total recettes de fonctionnement d'ordre		0
Total dépenses de fonctionnement	565 213,57 €	27 100,00 €	Total recettes de fonctionnement	- €	124 755,20 €

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Chapitre-article-fonction	Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits		Baisse des crédits	Hausse des crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opération 9193 (Equipeement Informatique)			10222-01		39 319,57 €
9193-21838-01		6 610,00 €	1322-845		535 704,00 €
Opération 9174 (Bâtiment Divers)			1313-316		20 000,00 €
9174-2188-0200		4 800,00 €			
9174-1323-316		20 000,00 €			
Total dépenses réelles d'investissement		31 410,00 €	Total recettes réelles d'investissement		595 023,57 €
			Chapitre 040		
			28031-01		1 600,00 €
			Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement)		
			021-01	565 213,57 €	
Total dépenses d'investissement d'ordre	- €	- €	Total recettes d'investissement d'ordre	565 213,57 €	1 600,00 €
Total dépenses d'investissement		31 410,00 €	Total recettes d'investissement	565 213,57 €	596 623,57 €

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215905860-20260924-2026_53-BF

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Jean MOULLIERE



Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 059-215905860-20260924-2026_53-BF

